



Pamela Cross sur l'accès communicationnel aux services juridiques

Pamela Cross

Je suis avocate et je travaille avec des personnes, surtout des femmes vulnérables pour plusieurs raisons quand elles interagissent avec des avocats, policiers, juges, tribunaux et avec toutes les autres personnes qui sont affiliées au système criminel, au système familial, aux questions juridiques qui se produisent dans le domaine de la santé etc.

Mais je peux vous dire que par expérience, je n'ai jamais rencontré une population plus vulnérable que les personnes qui ont des troubles de la communication et c'est compréhensible si vous réfléchissez à la question une minute. La loi veut dire des mots, un langage, la loi est verbale et parfois synonyme de communication écrite.

Des injustices se produisent et elles sont graves. Les victimes ne sont pas capables de se tourner vers le système criminel pour que la personne qui les a maltraitées, ou agressées soit tenue pour responsable.

On accuse à tort les personnes de manquer de capacité mentale seulement parce qu'elles ne pouvaient pas communiquer de la façon à laquelle l'évaluateur est habituée avec les personnes qui communiquent. Il y a des gens qui se rendent dans un tribunal familial pour régler des problèmes compliqués et graves tels que la garde des enfants et le droit de les voir, et n'obtiennent pas de solutions adaptées car ils ne savaient pas comment communiquer pour que le juge ou le travailleur de la protection de l'enfance les comprenne.

La Canada a des lois. Ces lois sont destinées, en vertu de la Charte et de la législation des droits de la personne, à être également accessibles à tous. La Charte précise que nous sommes tous égaux devant la loi mais ce n'est pas le cas pour cette population. Il est impératif que toutes les personnes qui travaillent dans le système juridique, que nous soyons avocats dans le privé, que nous aidions une personne âgée qui a perdu sa capacité à communiquer suite à un AVC et qui veut rédiger un testament, que nous soyons un officier de police qui enregistre une déclaration d'une personne victime de crime mais qui n'a pas les mots pour s'exprimer, que nous soyons un juge au tribunal qui écoute le témoignage d'une victime ou d'une personne accusée, nous avons tous l'obligation de comprendre les problèmes auxquelles cette population est confrontée.

Nous devons tous acquérir de nouvelles compétences mais plus que ça, on doit s'engager, je crois, pour assurer que notre relation communicationnelle avec le client soit efficace.

Voiceover

Pour plus d'informations, visitez [Accès Troubles de la Communication Canada](#).